

1. Epreuves proposées :

Les épreuves se dérouleront le samedi 1er octobre 2022

- 10h30 : Briefing
- 10h35 : Echauffement
- 11h00 : Départ 2000m
- 11h45 : Briefing
- 11h50 : Echauffement
- 12h00 : Départ 500m
- 12h30 : Remise des récompenses 2000m/500m
- 13h30 : Briefing
- 13h35 : Echauffement
- 14h00 : Départ 5000m
- 15h30 : Briefing
- 15h35 : Echauffement
- 16h00 : Animation de type Aquatrail (1000 m de natation + 6 km de trail)
- 17h30 : Remise des récompenses 5000m

2. Récompenses

Récompenses pour les 3 premiers Filles/Garçons des épreuves d'eau libre.

3. Inscriptions :

Sur le site FFN eau libre pour les épreuves de natation jusqu'au 29/09/2022

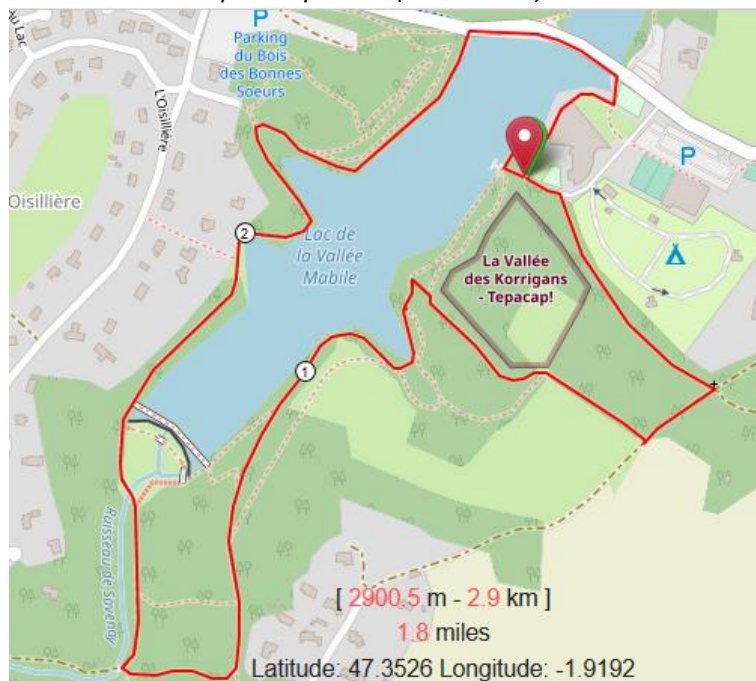
Sur le site Espace-Compétition pour l'aquatrail jusqu'au 29/09/2019

4. Présentation du parcours

Epreuves d'eau libre+parcours natation Aquatrail (boucle de 1000m) :



Parcours course à pied Aquatrail (x 2 boucles)



5. Dispositif de sécurité

- Poste de secours à terre
- Un zodiac et un jet-ski
- 4 paddles/Kayaks avec Pompiers/BEESAN/BPJEPS/BNSSA

6. Rappel du règlement concernant les tenues autorisées en fonction de la température de l'eau :

Pour les épreuves d'eau libre

Température de l'eau minimum de 14°C degrés Celsius.

Port de la combinaison néoprène autorisée quelque soit la température de l'eau et obligatoire en dessous de 16°C

Bonnet de bain numéroté obligatoire fourni par l'organisateur.

Pour l'Aquatrail

Température de l'eau minimum de 14°C degrés Celsius (16° C pour les jeunes)

Port de la combinaison néoprène autorisée quelque soit la température de l'eau et obligatoire en dessous de 16°C.

7. Conditions d'annulation ou de modification

Pour des raisons de sécurité des participants, l'organisateur peut être amené à modifier voire annuler les épreuves prévues.

En cas d'annulation, l'organisateur remboursera les participants après examen des charges d'organisation non annulables.

8. Droit à l'image.

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et / ou de promotion de la manifestation. Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.